



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

## Division pistolet

### Dispositions d'exécution 2008/2009

#### Championnat individuel juniors au pistolet 10m (CI-J-10)

La SNTS organise annuellement un concours conformément au règlement FST pour le Championnat individuel juniors au pistolet 10m (CI-J-10), édition 2007, doc. N°4.76.01 et édicte les présentes dispositions d'exécution.

Art. 1

#### **Finances**

Le prix de la feuille de stand comprenant les trois programmes de tir est de Fr. 10.-.

Art. 2

#### **Classes d'âge**

**L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant !**

Adolescents U12	12 ans et plus jeunes	Juniors U18	17-18 ans
Adolescents U14	13-14 ans	Juniors U20	19-20 ans
Adolescents U16	15-16 ans		

Allègements de position selon le Règlement CI-J-10, art. 3.3.  
Lors du tir final il n'est permis d'utiliser que les allègements de la FST mis à disposition par l'organisation.

Art. 3

#### **Annonce des résultats et décompte**

**1) Pour les tireurs souhaitant participer au tir final qui aura lieu le 8 mars 2009 au stand de tir Zälgli à Schwadernau :**

Les sociétés renvoient les feuilles de stand avec le palmarès établi avant le **6 février 2009** à la cheffe du concours.

**2) Pour les tireurs ne souhaitant pas participer au tir final :**

Le concours peut être tiré jusqu'au 30 avril 2009.

Les sociétés renvoient les feuilles de stand restantes avant le **15 mai 2009** à la cheffe du concours.

Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant fin mai 2009 directement auprès de la SNTS sur le CCP 23-403-2 en mentionnant qu'il s'agit du « CI-J-10 ».

Art. 4

#### **Contrôle**

Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société.

**Art. 5 Dispositions de concours**

Le concours est composé de trois programmes de compétition. Un programme comprend 40 coups, tirés en quatre passes de 10 coups, deux coups par cible. Les coups d'essais sont illimités **avant** le début du programme. Le temps de tir est de 75 minutes, coups d'essai inclus. Un seul programme peut être tiré le même jour.

5.1. L'addition des deux meilleurs programmes est déterminante pour la qualification au tir final ainsi que pour l'obtention de la distinction.

5.2. Les limites pour l'obtention de la distinction sont les suivantes :

	Avec / sans allègements de position
U12 – U14 – U16	670
U 18 – U20	690

5.3. Au tir final, tous les participants reçoivent un prix souvenir. Les trois premiers de chaque classe d'âge reçoivent une médaille.

**Art. 6 Licences**

Pour participer à ce tir, la licence n'est pas requise. Il s'agit donc d'une compétition idéale à laquelle tous les jeunes des 5 catégories devraient participer !

Edition octobre 2008

Le responsable de la division

La cheffe du concours

Roland Salathé

Gabriela Faedo